

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy satterthwaite](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f113d2c20c8e6a78510bc8d>

Date d'obtention : 2020-09-01 19:01:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention bien définie et facile à suivre pour ne pas se perdre dans de mauvaises interventions. Définit clairement le rôle de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un guide pour des interventions de Sexto, une ligne à suivre bien définie.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner, ne pas regarder malgré l'insistance souvent des jeunes et m'en tenir qu'à mon rôle. Je ne suis ni enquêteur ni de DPCP. Je dois maintenir un lien de confiance en tout temps avec les jeunes.